

A preuve que...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1908)**

Heft 52

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasensteln & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

NOS PRIMES

Jusqu'au 15 janvier, nous offrons à nos abonnés les ouvrages suivants, à prix réduit : *Foyer romand*, années 1887 à 1905, à fr. 1. le vol. — *D'après nature*, par EUGÉNIE PRADEZ, fr. 1. — *Au village*, par WILKINS, fr. 1. — *Pernette*, par EDOUARD ROD, fr. 1. — *David Livingstone*, par BLAQUIE (2 vol.), fr. 2. — *Causeries scientifiques*, par le D^r KRAFFT, fr. 2.50.

CHEZ NOUS, EN 1908

L'ANNÉE qui s'achève n'a pas été marquée dans notre canton par beaucoup de faits saillants. Un des plus caractéristiques nous semble être la décision du Grand Conseil octroyant à la femme le droit de participer à l'élection des pasteurs et des conseillers de paroisse. Chose digne de remarque dans un pays où le féminisme n'est guère en faveur, même parmi le beau sexe, cette innovation a passé comme une lettre à la poste. Nos aimables lectrices n'en déduiront pas, elles sont trop sensées pour cela, que la victoire leur serait aussi aisée sur le terrain de la politique.

Les électeurs vaudois ne se sont pas montrés moins galants que le Grand Conseil lorsqu'ils votèrent, le 5 juillet, avec l'ensemble de la Suisse, la proscription de la fabrication et de la vente de l'absinthe. On sait, en effet, que cette affaire tenait particulièrement à cœur à leurs compagnes. Mais qu'elles ne s'avisent pas de leur demander de renoncer au vin, à la bière et autres saines boissons ! Pour les conserver, le peuple saurait déployer plus d'ardeur qu'il n'en a mis, par exemple, à nommer ses représentants au Conseil national. Jamais on ne vit calme aussi profond. Dans certaine petite commune les membres du bureau eux-mêmes oublièrent d'aller au scrutin. Ils alléguèrent pour leur excuse qu'ils ne lisaient que le *Conteur vaudois*.

S'il en est ainsi, ces braves citoyens n'ont pas dû être davantage au courant des événements dont Lausanne fut le théâtre au commencement de l'année. La capitale abritait à son insu un nid de terroristes slaves ; une audacieuse tentative d'extorsion — d'expropriation, selon le langage de ces messieurs et de ces dames — fit découvrir toute la bande et eut pour effet, après un procès qui dura dix jours, de purger notre pays de particuliers pour qui le vol et le brigandage sont des vertus, à la condition qu'ils n'en soient pas les victimes.

Deux autres vilains oiseaux perchaient à l'Université à la même époque. Ceux-là nous étaient arrivés d'Outre-Rhin. C'étaient des professeurs de droit germanique. A propos d'une querelle... d'Allemands, qu'ils avaient cherchée à deux de leurs collègues, ils poussèrent le mépris des convenances jusqu'à publier dans des journaux de Berlin des articles bafouant le gouvernement qui les payait et l'institution dont ils devaient être les piliers. On les mit à la porte, et la chronique prétend qu'ils n'éprouvent plus mainte-

nant que du respect à l'égard du canton de Vaud et de ses autorités. Le dicton serait donc toujours vrai : Oignez le vilain, il vous poindra ; poignez le vilain, il vous oindra.

Tandis que Lausanne se débarrassait de ces étonnants disciples de la science du droit, à deux lieues de là on était occupé à des soins plus agréables : Mézières ouvrait à la foule les portes de son champêtre théâtre. On y joua *La Dime* de M. René Morax et *Henriette*, le nouveau drame du même auteur, dont la musique est de M. Gustave Doret. Les grands critiques mirent *Henriette* au-dessus de *La Dime* ; le public, lui, accorda en général ses préférences à cette dernière œuvre. Dans l'une et l'autre, les acteurs remportèrent un succès aussi éclatant que mérité. Quelques mois plus tard, une centaine d'habitants de Vallorbe se faisaient applaudir avec non moins de raison, au casino battant neuf de leur village, dans une poétique comédie-légende, *la Grotte aux fées*, de MM. Georges Jaccottet et Edouard Combe.

Les Yverdonnois furent en liesse, durant trois radieuses journées de la fin de juin : les gymnastes vaudois célébraient chez eux leur fête cantonale. De bien loin à la ronde on vint assister aux joutes de cette jeunesse qui ne trahit guère une race dégénérée. L'année prochaine, nos robustes gars se mesureront avec leurs camarades de la Suisse entière, au concours fédéral qui aura lieu à Lausanne. Déjà, dans cette ville, des comités se préparent à recevoir ces gymnastes plus nombreux que les soldats d'une de nos divisions d'armée. D'autres comités jettent les grandes lignes de l'exposition nationale d'agriculture, que le chef-lieu verra en 1910 et pour laquelle il vient d'agrandir sa place de Beaulieu par l'achat de terrains qui, une fois aménagés, lui coûteront un demi-million.

En attendant cette grande manifestation des cultivateurs et des éleveurs, les membres de la Société vaudoise d'agriculture, au nombre de plus de huit cents, ont banqueté en septembre sur la place d'armes de Cully, à l'ombre des peupliers qui donnent un si pittoresque cachet à la cité de Davel.

Les forestiers du canton, eux, ont parcouru les immenses sapinières de la Vallée de Joux. Begnins a hébergé les mutualistes ; Romainmôtier, les historiens. A Orbe se sont réunis les maîtres secondaires ; à Cossonay, leurs collègues du corps enseignant primaire ; à Lausanne, les cheminots romands. Dans cette dernière ville encore, l'Association libre des peintres et sculpteurs suisses a ouvert une exposition où se sont révélés avec avantage nombre de talents ignorés jusqu'ici du grand public.

Sur le Léman est apparu un nouveau vapeur de la Compagnie de navigation, l'*Italie*, du type de ces confortables bateaux-salons si appréciés des voyageurs ainsi que des personnes aux nerfs détraqués, à qui la Faculté prescrit une cure d'air.

Des gaillards qui devaient avoir leur système nerveux en parfait état, ce sont les pontonniers vaudois qui ont descendu le Rhône presque de sa

source jusqu'à la Méditerranée. Les rapides en amont des bains de Lavey, le gonffre sous Bellegarde, les remous en aval de Valence, rien n'a retenu les nouveaux argonautes. Ils déclarèrent bien ne s'être pas jetés dans la Perte du Rhône, mais le public, qui aime les héros, croira toujours qu'ils ont franchi cette ténébreuse passe aussi aisément que les écueils du Bois-Noir. En aval de Lyon et dans tout le Midi, les populations acclamaient de la rive les pontons battant pavillon de l'amiral suisse. A la hauteur de Montélimar, ce fut du délire quand, l'une des embarcations s'étant éventrée contre la pile d'un pont, on entendit le maître-coq du bord commander calmement à son aide : « Mets tout de même du bois dans le fourneau, il faut que la soupe soit prête à l'heure ! » — « Troun de l'air ! se dirent les Méridionaux, pour des lapins ce sont des lapins ! » Est-il besoin de dire combien furent entourés les hardis navigateurs à leur retour de Marseille ? On vida et l'on videra encore bien des flacons en écoutant le récit de leurs prouesses, d'autant plus que le petit blanc de cette année est agréable et n'a pas fait défaut.

L'agriculteur a d'ailleurs eu sujet de se louer de l'an qui s'en va, aussi bien que le vigneron. Blés, champs de pommes de terre et vergers ont donné d'abondantes récoltes. Malgré la neige qui, à commencer par le 23 mai, recouvrit trois fois les campagnes vertes, entre le printemps et l'automne, les cerisiers et les pommiers menacèrent de crouler sous le poids des fruits.

Il y a un petit revers à la médaille : les pommes de 1908 ne se conservent pas.

Vous, chers abonnés et amis, conservez-vous au contraire le plus que vous pourrez. C'est la grâce que vous souhaite la rédaction du *Conteur vaudois*.

V. F.

A preuve que... — La municipalité d'un de nos petits villages de montagne demandait au Conseil général un crédit pour la réfection d'une clôture de pâturage qui bordait une pente escarpée et rocailleuse. A plusieurs reprises, par suite du mauvais état de la clôture, des pièces de bétail étaient tombées et, sérieusement blessées, avaient dû être abattues.

Selon l'usage, une commission du Conseil général se rend sur les lieux, accompagnée de M. le syndic.

Au cours de l'inspection, le syndic fait un faux pas. Il veut se retenir à la palissade. Celle-ci cède, et l'honorable magistrat glisse sur la pente fatale, sans se faire beaucoup de mal, heureusement.

Le président de la commission, dans son rapport au Conseil général, recommande chaudement le vote du crédit, qui se justifie pleinement, « à preuve que, grâce au mauvais état de la clôture, M. le syndic est tombé dans le précipice, comme les autres bêtes ».

Peu clair. — Un Allemand entre dans un café :

— Garçon !

— V'la, m'sieu !

— Tonnez-moi une verre de pière obscure. (Dunkel's bier.)